- limiter l'importation de signaux de stations éloignées qui cherchent à obtenir de la publicité pour le marché local;
 - limiter l'importation de signaux éloignés du même réseau ou d'émissions identiques;
 - interdire l'importation de signaux éloignés quand la station émettrice s'y oppose.

Pour financer la production d'émissions canadiennes de grande qualité, il est important de préserver le caractère distinctif du marché. Quand une station locale achète les droits exclusifs d'une émission canadienne, elle paie généralement beaucoup plus cher que ce que paierait un câblodistributeur du même marché qui importerait cette émission aux termes d'une licence obligatoire. Si l'importation compromet la vente d'émissions à la station locale, en raison de la perte d'un auditoire exclusif, c'est tout le financement de la production d'émissions qui pourrait à son tour être menacé.

Le règlement du CRTC concernant la substitution simultanée donne une solution partielle à ce problème. Cependant, il n'est d'aucun secours quand la version locale de l'émission est diffusée à une autre heure que la version transmise par signaux éloignés.

En ce qui concerne les émissions à caractère éducatif, le CRTC, quand il a établi le Règlement sur la télévision par câble, en 1986, a trouvé un autre moyen de préserver l'exclusivité territoriale des services canadiens. Aux termes du Règlement, un câblodistributeur n'obtient le droit de transmettre le signal d'un service provincial de télévision éducative que dans la mesure où ce service relève de l'autorité provinciale où se trouve le système de câblodistribution. Cette règle vise à multiplier les possibilités de vendre la même émission éducative à différentes autorités éducatives, comme La Chaîne Française et Radio-Québec, tout en maintenant l'exclusivité territoriale de chaque service. Par cette décision, le Conseil a fait primer l'émission sur la technique, et le Comité estime que c'est une orientation qu'il faudrait suivre de plus en plus.

La même question se pose, mais de façon plus critique encore, en ce qui concerne l'importation de signaux américains. Celle-ci cause de graves ennuis au secteur de la production canadienne en raison des pressions qu'elle exerce pour qu'on accorde des droits «nord-américains» aux pourvoyeurs de signaux. Les émissions canadiennes sont vendues aux radiodiffuseurs